



Ai je droit au licenciement

Par **sabyan**, le **02/04/2008** à **15:23**

Bonjour,

Ma société a déménagé le 01 janvier 2008, et aujourd'hui je souhaiterais la quitter. Je vous explique :

- Je suis cadre dans une société de la métallurgie
- Mon temps de trajet a quasi doublé passant de 35min à 1h (voir 1h10) soit 2h par jour de trajet
- Je n'ai reçu aucune indemnité, ni horaire et ni financière
- Je n'ai reçu aucune lettre d'information de déménagement de la société
- La société est restée sur le même bassin d'emploi

J'ai suivi ma société sans rien dire, mais aujourd'hui les aller-retour me sont vraiment pénibles. Je pense changer de travail (déjà des choses en vue), mais il serait plus intéressant pour moi de me faire licencier.

Que dois-je faire ?

Merci d'avance
Cordialement
Yannick

Par **julian45**, le **02/04/2008** à **19:18**

bonjour pas facile le déménagement d'entreprise, vous auriez dû le faire avant car vous avez

accepter donc maintenant c enteriné, mais vous pouvez toujours le négocier avec votre employeur actuel. A savoir que vous avez le droit à l'erreur pour votre travail. En effet si vous avez 2 ans ancienneté vous pouvez changer de travail et echouer vous aurez des droits de chômage. Renseignez vous aupres de votre assedic.
cordialement